PRIX LITTÉRAIRE. — Le Trianon de Lyre (concours de poésie dont les origines remontent au Moyen-Age), qui se tient chaque année à Neuve-Lyre, en Normandie, vient de proclamer ses lauréats de poésie et de critique littéraire.

Le jury, présidé par M. Maurice Barrès, de l'Académie française, et composé des poètes Alfred Poizat, Paul Harel, Armand Praviel, Maurice Gilbert et Paul Labbe, a décerné la première lyre d'or de critique littéraire à notre concitoyen, M. l'abbé Henri Dumas, préfet des études au collège Saint-Jacques, à Hazebrouck.

Le sujet imposé était une étude littéraire sur « La Prosodie française et les réformes poétiques dans la poésie contemporaine. »

ACHETEZ VOS REGISTRES, Agendas, Copies de lettres, livres de caisse à colonnes, à notre succursale, 33, rue Carnot. Cadeau utile, beau papier à lettre. Bréviaire Raspail. 99810

LA FETE DES TAMBOURS & CLAIRONS SCOLAIRES. — Après une sortie en ville, les tambours et clairons scolaires se sont réunis, dimanche, en un banquet, dans une salle de l'Amicale du Calvaire. M. Brassart, adjoint au maire, présidait, entouré de MM. Henri Robbe, président de l'Union Tourquennoise et de la Clique scolaire; Prot, inspecteur primaire; Dramais, receveur municipal, trésorier de la Caisse des écoles; Abel Levengle, Six, Garin, Bouche, Caillau, Courtois et Nys, conseillers municipaux; Delannoy, moniteur-chef de l'U. T.; Courcelle, chef de la clique, etc.

Au cours de cette fête, des toasts furent prononcés, en faveur de la culture physique et des œuvres républicaines.

Une quête faite au profit des mutilés de guerre, rapporta la somme de 44 fr. 65.

EN RAISON de la crise que subit la boulangerie par suite de la hausse constante des farines, le Syndicat Patronal des Boulangers a décidé la suppression des étrennes. 10190d

MARCHÉ. — Un marché en plein air se tiendra le lundi 25 décembre, jour de Noël.

A LA CAISSE D'EPARGNE. — Maximum: 5.000 fr. par livret. Intérêts: 4 p.c. Remboursement à vue. Les guichets sont ouverts tous les jours, sauf le vendredi. Les opérations effectuées du 9 au 15 décembre, ont donné: 1.190 versements, 698.002 fr.; 196 remboursements, 296.283 fr. 66.

La caisse sera fermée du 21 décembre au 2 janvier inclus, pour le règlement des écritures de fin d'année.

SI VOUS VOULEZ GOUTER de délicieuses **COQUILLES DE NOEL**, adressez-vous au plus vite vos commandes aux livreurs de « **LA MUTUALITÉ** », boulangerie-meunerie 46, rue des Poutrains, Tourcoing. (Téléph. 358). 10213

LE DOUBLE INFANTICIDE. — L'autopsie. — La police locale poursuit son enquête au sujet de la découverte de deux cadavres de nouveaux-nés, opérée samedi, dans le canal, derrière le Lycée national, et que nous avons relatée dimanche matin.

Le Parquet de Lille a commis M. Delabousse, médecin-légiste, de Roubaix, aux fins d'autopsie de ces cadavres qui se trouvent à la Morgue.

VIEUX DENTIERS achetés **jusqu'à 10 fr. la dent. Débris** or jusqu'à 10 fr. le gr. **Platine** jusqu'à 40 fr. le gr. **Jeudi 21 seulement**, Buffet de la Gare, Tourcoing. 30337

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il a été vendu, aux Halles, le lundi 18 décembre: mandarines, 5.100 pièces, de 0 fr. 11 à 0 fr. 20; 5 colis à 15 fr.; oranges: 3.100 pièces de 0 fr. 25 à 0 fr. 38; marrons, 38 kil. à 0 fr. 60; haricots secs, 600 k., à 0 fr. 90; Camembert, 225 boîtes de 1 fr. 05 à 1 fr. 15; Brie, 74 kil. à 0 fr. 75; Hollande: 54 kil. de 7 à 8 fr.; Gouda: 37 kil. de 6 fr. 25 à 8 fr.; beurre: 149 kil. de 12 fr. 50 à 13 fr. 50.

EST-CE LE PRODUIT D'UN VOL? — Dans la soirée de dimanche, une habitante de la rue du Jura, Mme Wastiens, a trouvé sur le trottoir, près de son domicile, un paquet formé de six pains de trois livres enveloppés dans un torchon. Mme Wastiens a informé la police locale de cette trouvaille.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez M. Lamon et fils, peigneurs, rue du Sentier, un homme de peine, Jules Liagre, 23 ans, à Wasreghem, en manipulant des balles de laine a été blessé au genou gauche par l'une d'elles et devra subir un mois de repos.

— Au peignage de la Tossée, une bobineuse, Clémentine Cullebondt, 50 ans, demurant à Roubaix, rue de la Guinguette, cour Mullier, 2, a eu le pouce droit serré entre deux pignons de bobinoir. Trois semaines de repos.

PLAINTE POUR VOL. — M. Bouvet, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet d'une plainte déposée par M. Carlos Petit, 40 ans, demeurant rue Desurmont, 29, qui a déclaré qu'un costume, d'une valeur de 300 fr., lui avait été volé.

CONTRAVENTIONS. — La police locale a verbalisé à charge du propriétaire de l'auto 5749-D-1, pour défaut d'éclairage à l'arrière de son véhicule; du propriétaire de l'automobile 3365-D-2, pour infraction à la police du roulage (sens unique).

MARCQ-EN-BARŒUL

LES EXPLOITS D'UN ALGERIEN. — A la suite d'une discussion survenue, dimanche, vers 20 h., dans l'estaminet Vanderkolden, à Rouges-Barres, un Algérien Rablan Boukouf, 26 ans, manœuvre, sans domicile fixe, a frappé d'un coup de couteau, un sujet polonais, Stanislas Pawlikowski, 27 ans, manœuvre, lui occasionnant une large estafilade à la figure. Boukouf prit ensuite la fuite.

Sur la plainte du blessé, la police a ouvert une enquête.

— Une autre plainte fut également déposée, pour vol, contre le même individu, par Mme Merlevede, cabaretière rue Fémy.

Lundi vers 3 h., Mme Merlevede, se réveillant constata que la lampe qu'elle tenait toujours allumée, dans sa chambre, était éteinte. Se levant aussitôt elle s'aperçut que l'armoire se trouvant dans sa chambre avait été fouillée et que du linge avait disparu.

Elle descendit, au rez-de-chaussée et se trouva en présence d'un individu, fouillant dans le tiroir du comptoir. A la vue de la cabaretière, le malfaiteur, dont le signalement correspond à celui de l'Algérien Boukouf, prit la fuite, en abandonnant une partie de son butin.

Mme Merlevede constata néanmoins la disparition d'une montre de dame et d'une somme de 200 fr.

ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE. — Les bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite ayant un carnet de bons de visite pour 1922 sont priés de le remettre à la Mairie pour le 1er janvier prochain au plus tard.

ASSOCIATION D'AIDE AUX VEUVES DE GUERRE. — Le Comité prévient les intéressées qu'une distribution de vêtements, coquilles et chocolat sera faite au local de l'œuvre, 57, rue du Château, les 22, 23 et 24 décembre. Prière de se présenter très exactement à l'heure indiquée sur la convocation.

RECENSEMENT GENERAL des chevaux et mulets, des automobiles de poids lourd, automobiles de tourisme et des motocyclettes pour 1923. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets, automobiles de poids lourd, y compris les engins à chenilles et les tracteurs agricoles, automobiles de tourisme et motocyclettes, sont invités à se présenter, à la Mairie, avant le 1er janvier 1923, pour en faire la déclaration.

BUREAU DE BIENFAISANCE ET ASSISTANCE. — La Commission du Bureau de bienfaisance se réunira, à la Mairie, mardi à 9 h. Celle du Bureau d'assistance se réunira ensuite au même endroit.

MOBILIERS DE SALON

G. WIART, décorateur, 79, r. Nationale, LILLE
Entreprise générale d'Ameublement
Sièges de salon en tapisserie d'Aubusson toujours en magasin 9874

Commerçants, vous avez tout intérêt à vous servir de la publicité, mais n'oubliez pas que la publicité vous rapportera en proportion de la qualité de vos produits. Le client viendra chez vous la première fois, par curiosité, amené par votre annonce; continuez à lui rappeler vos produits: se rappelant qu'il a été bien servi, il reviendra par conviction.

LILLE

Lille resterait le siège du 1er corps d'armée

Une entrevue de M. Maginot et de M. Loucheur

Après un entretien avec M. Delesalle et ses collègues de la Fédération républicaine, M. Loucheur s'est rendu, samedi dernier, au ministère de la Guerre. Au cours de son entrevue avec M. Maginot, l'éminent député du Nord aurait obtenu l'indication très nette que Lille continuerait à être le siège du 1er C.A.

Il convient cependant d'ajouter qu'aucune confirmation officielle de cette nouvelle n'a encore été donnée. Notons aussi que diverses influences politiques continuent à s'exercer en faveur d'Amiens.

Les influences politiques

Il est intéressant de remarquer — et le général Buat ne l'a pas caché dernièrement à nos parlementaires — que dans cette grave question, ce seront finalement les influences politiques qui l'emporteront. Parmi celles qui s'exercent en faveur d'Amiens, il ne faut pas compter pour rien l'autorité incontestée de M. Cauvin, vice-président de la Commission sénatoriale de l'armée. Les parlementaires de la Somme ont envoyé eux aussi leur délégation au ministère de la Guerre. Les parlementaires du Nord travaillent, de leur côté, et il est probable que dans cette lutte, ce sont eux qui l'emporteront.

La date probable des déplacements de régiments

C'est vraisemblablement au cours du mois de février que le Sénat procédera à l'examen du projet ayant pour objet la diminution du nombre de corps d'armée. C'est donc vers Pâques que seront probablement effectués les changements de garnison prévus et les suppressions envisagées.

Dès maintenant il est permis de dire que ces suppressions ne seront pas décidées au hasard. On tiendra compte, par exemple, du passé militaire de certaines formations. C'est ainsi que les régiments qui détiennent la fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur et de la médaille militaire n'ont pas à craindre de voir leur numéro disparaître et de déposer leur drapeau aux Invalides. Pour les diverses raisons qu'il nous a été donné déjà d'énumérer, souhaitons que la décision qui incessamment doit être prise et qui ne tardera pas à être connue, soit favorable au maintien du siège du 1er C. A. à Lille. En ce sens la préférence à notre région du Nord, cette décision ne ferait que satisfaire à une question de justice, servirait l'intérêt général du pays et réconforterait aux vœux les plus chers de nos populations.

FÊTES DE NOEL

Pour vos coquilles, adressez-vous à la Pâtisserie **Dislaire-Plouvier**, 121, rue de la Gare, Rx, et 5, rue Carnot, Tg. Maison de confiance et renommée pour la qualité de ses produits. Grand choix de sabots et bûches de Noël. Hâtez-vous de faire vos commandes. — Téléphones Rx 19-93, Tourcoing 11.69. 30350

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX. — Amicale de la rue Ternaux. — La Commission se réunira à l'Ecole, mercredi, à 19 h. Les adhésions pour le pierrot amical du 31 décembre seront reçues par M. A. Vandenborghe, 102, rue du Collège, jusqu'à dimanche matin.

RHUM NEGRITA
BARDINET-BORDEAUX

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — Pour la future Eglise St-Michel. — Chargé par Mgr l'Evêque de Lille de la construction d'une église paroissiale dans le quartier du Pont-Rouge, M. l'abbé Boulenger va donner une série de sermons de propagande dans les grandes paroisses de la ville.

Avec la bienveillante approbation de M. le chanoine Baudin, M. le Curé de St-Michel exposait, dimanche dernier aux fidèles de Notre-Dame, — dont il est nombreux le village — le besoin urgent d'un sanctuaire dans un quartier appelé à se développer rapidement.

A peine suffisante aujourd'hui, l'église provisoire, destinée d'ailleurs à abriter des œuvres qui étouffent dans des locaux exécrables, sera beaucoup trop petite quand les maisons ouvrières en construction seront achevées.

M. l'abbé Boulenger trouva, dans son cœur d'apôtre, des accents d'une éloquente simplicité pour démontrer à ses auditeurs l'heureuse influence sociale, dans une grande ville industrielle, des œuvres spirituelles d'abord, dont elles constituent les sanctuaires catholiques.

L'inépuisable générosité roubaisienne autorise l'espoir de voir s'élever, bientôt, dans notre cité, une église à St-Michel.

L'appel de M. l'abbé Boulenger a été entendu. Les paroissiens de Notre-Dame, qui n'ont pas pu faire leur offrande, dimanche dernier, voudront recueillir à pertes du paroissial patron de la France.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Paroisse St-Vincent. — La conférence du Carême sera donnée, en l'église Saint-Vincent, par M. l'abbé Bethleem, curé-doyen, le mardi 19 décembre, à 20 h. Il y développera cette question: « Y a-t-il des lois intangibles ? »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

LE JURY DE LA SESSION DE JANVIER

Voici la liste des jurés appelés à siéger dans la session d'assises, qui s'ouvrira au Palais de Justice de Douai, le lundi 15 janvier prochain.

Jurés titulaires. — MM. Alfred Lakamer, négociant, à Maubeuge; Jules Trinquet, géomètre, à Valenciennes; Jules Dumont, horloger, à Château-l'Abbaye; Adolphe Locquet, retraité, à Fontaine-Notre-Dame; Auguste Picquet, retraité, à Marbaix; Louis Bastien, photographe, à Cambrai; Louis Variet, menuisier, à Haverskerque; Henri Duboc-quet, fabricant, à Willems; Charles Malaquin, cultivateur, à Famars; Achille Vanhaeke, rentier, à Wormhoudt; Jules Méresse, gérant de coopérative, à Wignehies; Théodore Bar, négociant, à Flines-les-Raches; Ernest Wallerand, propriétaire, à Boussois; Lucien Mallez, ingénieur, à Denain; Paul Coupleux, fabricant de pianos, à Mouvaux; Désiré Ambroise, ancien pharmacien, à Montigny-en-Ostrevent; Louis Verdonck, courtier en fret, à Roubaix; Octave Hernu, cultivateur, à Bavinchove; Eloi Happe, propriétaire, à Haucourt; Jules Melchior, ingénieur, à Denain; Henri Vancampen, employé, à Roubaix; Louis Graves, rentier, à Sainghin-en-Weppes; Paul Lalau, rentier, à Armentières; Pierre Marx, principal de collège, à Condé; Octave Josse, menuisier, à Le Cateau; Liévin Martin, marchand de liqueurs, à La Madeleine-lez-Lille; Georges Leblanc, agent d'assurances, à Onnaing; Irénée Clabet, rentier à Saint-Aubert; Louis Maillard, propriétaire, à Marbaix; Ruffin Pouillard, retraité, à Busignies; Henri Bourdel, ingénieur, à Dunkerque; Edouard Descrouet, lieur de dossiers, à Roubaix; Albert Allemés, notaire honoraire, à Dunkerque; Léon Carlier, négociant, à Bruay; Eugène Caullery, cultivateur, à Beaufort; Léandre Engels, fondeur, à Lille.

Jurés supplémentaires. — Fernand Debuire, négociant, à Douai; Aimé Callot, entrepreneur de couverture, à Douai; Anaclet Biget, entrepreneur, à Douai; Constant Vinot rentier à Douai.

LIQUEUR IZARRA

Concerts et Spectacles

ROUBAIX. — Hippodrome-Théâtre. — C'est le dimanche 24, en matinée, que les tournées Baret donneront une représentation de « Dicky » avec le célèbre comique Boucot.

— **Hippodrome-Théâtre.** — Dimanche, 24 décembre (veille de Noël), en soirée, à 20 h. 30, représentation extraordinaire avec le concours assuté de Mlle Béréby, chanteuse légère, et de M. Rubeau, ténor, tous deux du Théâtre Royal de la Monnaie de Bruxelles, « La Traviata », opéra en 4 actes de Verdi. Le rôle de d'Orbel père sera tenu par M. Léger-Delhaye, baryton, et celui du docteur par M. Delpany, basse. Le corps de ballet se produira au complet. La location s'ouvre ce matin, à 9 h., au 16 de la rue de la Gare.

— **Hippodrome-Théâtre.** — La matinée de gala annoncée pour Noël avec le grand mystère « L'Enfant Jésus », joué par les Parnassiens, qui se sont acquis une juste renommée avec la Passion, s'annonce comme devant être un grand succès lyrique.

Grandmougin, poète et auteur dramatique eut en son temps, une grande vogue et ce sera pour les amateurs de beau et bon théâtre, un régal littéraire, en même temps qu'ils seront charmés par l'audition de mélodieuses symphonies habilement mêlées au corps même de la pièce.

La location va grand train chez Mme Jubé, et il est à craindre qu'on soit, comme pour la Passion, obligé de refuser des places aux retardataires.

— **Casino-Théâtre.** — On annonce pour jeudi prochain, 21: « La Petite Bouquetière de Montmartre », comédie dramatique en 3 actes, avec le concours de Mme Magnenat, de l'Odéon. Dimanche 24 et lundi 25 décembre, quatre représentations (création à Roubaix) de « Cavalier Lafleur », opérette en 3 actes. La location est ouverte en permanence au 12, de la place de Liberté pour toutes ces représentations.

— **Centra-Ciné-Théâtre.** 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir. — Dimanche 24 en matinée à 15 h. 30, le Cercle Taïma, interprètera « Le bonhomme Jadis », en 1 acte de Meurger, et « Le Gentilhomme pauvre », en 2 actes, de Dumanoir. La location est ouverte 10 bis, rue Nain.

— **Central-Ciné-Théâtre.** — Le jour de Noël, à 15 h. 30, « Blanchette », de Brieux, séance organisée par le Cercle Molière. Le titre seul, de « Blanchette », suffit pour assurer le succès d'une représentation: ajouter à cela la valeur des artistes ayant interprété « Sire », « Mlle de la Seiglière », « Le Danseur Inconnu », c'est promettre un véritable régal aux amateurs de beau théâtre. Location 10 bis, rue Nain. Prix des places, 5 fr., 3 fr., 1 fr. 50. Se presser afin d'éviter l'encombrement à l'entrée.

TOURCOING. — Théâtre Municipal. — Jeudi 21 décembre, à 8 h., avec le concours de Mlle Suzanne Brévil, de l'Apollo; de M. Harlé, de Ba-ta-Clan, et de M. Chantéry, de l'Apollo: 1. représentation de « La Veuve Joyeuse », opérette en 3 actes avec ballets, musique de Franz Schar. Samedi 23 décembre, à 8 h., « La Veuve Joyeuse ». Abonnements suspendus.

Dimanche 24 décembre (abonnements suspendus): En matinée, « La Veuve Joyeuse ». Le soir, à 8 h., « Rêve de Valse », la célèbre opérette en 3 actes de J. Strauss.

Lundi 25 décembre, en matinée, à 3 h., « Rêve de Valse ». Le soir, à 8 h., « La Veuve Joyeuse ».

La location est ouverte tous les jours, sans exception, pour toutes ces représentations.

— **Au Bon Théâtre.** — « **Colette Baudoche** ». — Le changement survenu en dernière heure, n'a diminué en rien l'intérêt de la représentation de dimanche. Prévenons simplement, les habitués sont venus nombreux applaudir l'œuvre de Barrès, mise à la scène par Frondaie, et qui garde toujours un parfum de verte jeunesse. L'interprétation répondit à l'attente générale. Furent appréciés dans les personnages qu'ils campèrent avec vigueur: MM. H. Moinel, Papin, Darlez; Mmes Duthiet, Y. Nys, Line Alexandre.

La seconde partie du programme comportait l'interprétation d'une comédie du brillant coloriste Murger: « Le Bonhomme Jadis ». A ne tenir compte que des rires qui fusèrent de tous les coins de la salle on peut dire que le succès couronna les efforts des excellents artistes. Tous nos compliments à MM. Henri Moinel et Darlez, Mlle Line Alexandre pour l'allure et le parfait naturel avec lesquels ils interprétèrent cette aimable comédie.

— **Au Bon Théâtre.** — « **La Foire du vieux Moscou** ». — Délicieux concert que celui donné hier soir, 18, rue de Tournai, par la troupe d'artistes russes que renforçaient avec éclat Mlles Maria Efremova, du Théâtre de la Chauve-Souris, de Paris et Gaschina, du Théâtre de Pétrograde.

Ainsi que l'indiquait le programme, il ne s'agissait pas en l'espèce de pièces de construction savante ni de musique raffinée, mais tout simplement de scènes de la vie populaire pleines de caractère et de saveur.

Le public n'a pas manqué d'être frappé par le cadre donné d'ailleurs dans lequel toutes ces menues choses ont été interprétées. L'art ici y est infiniment expressif et d'un « vérisme », comme diraient les Italiens, profondément émouvant.

Quelques toiles habilement peintes, un jeu de lumières intelligemment agencé, des costumes aux couleurs vives, voilà de quoi se composait l'atmosphère de mystère et de mélancolie capable d'émouvoir. Si les artistes cherchaient à intéresser, il faut reconnaître qu'ils y sont arrivés pleinement.

Rappelons brièvement les numéros principaux de la soirée: Duo sentimental. Semaine anglaise à Moscou, les ouvriers russes avant la révolution, vieilles chansons russes, la Fiancée du Tsar, le Verga, les paysannes russes, Cœur de tzigane.

Tout ceci a été gentiment dit, habilement présenté surtout, et ce ne sera pas le moindre résultat de la soirée que de nous avoir ouvert quelques échappées sur cette âme slave toujours un peu énigmatique, mais d'une émotivité si prenante et si spontanée.

Ajoutons qu'au cours de la soirée, Mgr Lecerf prononça quelques paroles pour féliciter les artistes russes de leur geste généreux envers leurs compatriotes étudiants aux Facultés Catholiques de Lille.

TOURCOING. — Hippodrome-Palace. — **Les soirées des 19, 20 et 21.** — Les soirées des 19, 20 et 21 s'annoncent exceptionnellement brillantes. On assistera à des sketches d'un intérêt palpitants et interprétés par des artistes éprouvés. Le public verra d'abord: « Tic-à-Tac », en 1 acte, puis, « Le dernier Vol d'Esteban » (1 acte), suivi du « Grand Frère d'Ursule » (1 acte également). C'est avec plaisir qu'on applaudira au cours du spectacle les deux vedettes des Cinémas: Mme Jane Rollette, qui tint le rôle de Biscotine, dans Barrabas, de Joséphine dans les Deux Gamines, de Phrasie, dans l'Orpheline. — M. Ed. Mathé, l'interprète toujours goûté des habitués du Ciné et qui silhouetta Raoul de Nérac dans Barrabas, le prince Charmant dans « Les Deux Gamines », Don Esteban dans l'Orpheline. Il faut s'attendre à un gros succès pour ce dernier sketch inédit de H. René Bizet et J. Barregre. Notons en outre que ces deux « as » de l'écran seront encadrés d'artistes ayant une certaine notoriété: Denise Becker, Ethel Lor, Marcel Collard, du Casino Municipal de Nice, sont des figures extrêmement sympathiques et dont on se réjouira à suivre le jeu.

L'annonce même de ce spectacle et le programme que nous venons d'esquisser sont le gage certain du grand succès des soirées des 19, 20 et 21. 30332d

LILLE. — Récital Maurice Amour, Fernand Pollain. — Ces deux artistes faisant étape à Lille dans une longue et triomphale tournée, viennent, mercredi prochain, 20 décembre, à 20 h. 30, à la Salle Industrielle, donner un concert, où en dehors de deux Sonates de Beethoven et de Saint-Saëns, pour piano et violoncelle, le programme comprend de l'Albeniz, Fauré, Debussy, Ravel, Chopin, Liszt, joués par Maurice Amour, et du Boccherini, Fauré, par Fernand Pollain. Faut-il présenter celui-ci qu'aux grands concerts de Paris, chez Colonne, Cheviliard, au Conservatoire, l'on applaudit tant de fois comme soliste et dont nombre de récitals privés ont ovationné le talent. Maurice Amour, depuis l'époque de son 1er prix de piano à l'unanimité au Conservatoire de Paris, — il avait à peine 13 ans — s'est fait applaudir partout, faisant admirer sa technique puissante, son jeu délicat et perlé, le musicien ne cédant en rien au virtuose — rare éloge pour un pianiste.

Magnifique soirée musicale où s'empresseront dans la [illegible]

Petite Correspondance

NOTE IMPORTANTE

L'expiration d'un certain nombre de prorogation provoque une recrudescence de demandes de renseignements sur les questions de loyers. Malheureusement, la plupart des lettres que nous recevons ne contiennent pas les éléments qui nous permettraient de répondre en quelques mots et avec précision. Nous prions donc nos lecteurs, dans leur propre intérêt, de vouloir bien numéroter soigneusement leurs questions et de nous fournir autant que possible les renseignements suivants:

I. — Date exacte de l'entrée dans la maison (jour, mois, année). Location verbale ou bail, et dans ce dernier cas nous indiquer les différentes périodes et la date d'expiration. Montant du loyer initial; dates et taux des augmentations successives. Date du congé. Date de la demande de prorogation. Nature de cette prorogation (prorogation d'une location d'avant-guerre ou d'après guerre; maison de commerce ou simple habitation; prorogation d'une petite location d'avant-guerre demandée pour la durée de la mobilisation du locataire) — Durée de la mobilisation du locataire. A-t-il été mobilisé dans la zone des armées? — Est-il Français; si non un de ses fils ou gendre a-t-il combattu ou servi dans les armées françaises ou alliées?

II. — Le locataire est-il mutilé ou réforme de guerre, ascendant ayant recueilli une veuve ou des orphelins de guerre, veuve de guerre, titulaire d'une pension militaire, sinistré dont l'immeuble a été détruit par faits de guerre; est-il chef de famille ayant au moins trois enfants mineurs habitant avec lui ou à sa charge; est-il âgé de plus de 70 ans? Est-il atteint d'une maladie ou infirmité grave?

III. — Le propriétaire rentre-t-il dans une des catégories énumérées ci-dessus au paragraphe II? A-t-il un motif légitime d'occuper à titre d'habitation ou de faire occuper l'immeuble par un de ses ascendants ou descendants ou par un ascendant ou descendant de son conjoint? Ceux-ci rentrent-ils dans une des catégories du paragraphe II? La maison a-t-elle été achetée après le 31 mars 1922?

Prévoyant 1922. — Les dispositions relatives aux habitations à bon marché et à la petite propriété viennent d'être codifiées par une loi du 5 décembre 1922, qui comprend 25 articles. Vous en trouverez le texte à l' « Officiel » du 10 courant, soit dans la « Gazette du Palais » du 11 courant. — **Miquette 220.** — Cela comme au total un poids de 11 livres 583 grammes, à l'âge de 12 semaines. — **X.X.T., 13.** — Renseignements insuffisants. — **N.S.** — Cela n'a plus d'intérêt maintenant et, d'ailleurs, nous ne pouvons pas, ici, vous faire un exposé des lois sur le vote en France et en Belgique. — **116, Malheureux Propriétaire.** — Pour qu'une personne jouissant d'une ancienne prorogation au titre de petit locataire d'avant-guerre mobilisé puisse se refuser à payer une augmentation depuis le terme qui a suivi le 1er avril dernier, il faut qu'elle ait été mobilisée dans la zône des armées. Pesez bien tous les termes de cette phrase: ils ont tous leur importance. — **4 J. 3323.** — Même réponse que pour « 115, Malheureux propriétaire ». — **Françoise.** — Vous avez indiscutablement le droit de rester jusqu'au 1er avril 1923, date anniversaire de votre entrée en location dans cette nouvelle maison. Peut-être pourrez-vous aussi obtenir une prorogation jouissant allier jusqu'au 1er janvier 1925, mais il faut que vous la demandiez par lettre recommandée ou par exploit d'huissier, dans les 30 jours de la réception du congé, lequel congé devait, à peine de nullité, mentionner ce délai. — **Mère pleurant son petit Zouave.** — 1. L'augmentation que vous avez acceptée dépasse déjà le chiffre fixé par la loi. Vous ne pouvez pourtant pas la refuser, puisque vous avez accepté. 2. Vous avez le droit de vous opposer à toute nouvelle augmentation. 3. Ne craignez rien, du moins ici, ou, s'il y en justice, vous aurez le droit de terminer votre prorogation. 3. Envoyez-lui une lettre recommandée, dans laquelle vous refuserez la nouvelle augmentation et vous lui direz que vous tenez à sa disposition le loyer échu. Conservez la copie de cette lettre et le talon de la lettre postale. — **Petit ennuyé, 33.** — Veuillez vous adresser à la Mairie, bureau militaire. — **Un abus.** — C'est une commune de 1.200 habitants qui n'a donc vraisemblablement pas de commissaire de police, mais vous pouvez vous adresser au Procureur de la République de Belley (Ain); cette adresse suffit.

Lanterne vélo. — Même si vous avez droit à une prorogation basée à la durée de votre mobilisation, ce que nous ne savons pas, il est possible que vous ayez à subir une augmentation. Voyez ce que nous répondons plus haut à « 115, Malheureux propriétaire ». — **R.B.R., 19.** — Nous estimons que, même en ce cas, vous devez solliciter l'autorisation. — **A.M.S.P.** — Non, et elle ne le peut pas. Dans certains cas, d'ailleurs strictement déterminés, dont l'énumération ne peut être donnée ici, elle déclare que le lien matrimonial n'a pas été formé. Or aucun cas, elle ne le rompt. — **Désolée, 162.** — Voyez un avocat. — **Sacré-Cœur 21.** — 1. En conscience, il semble que vous puissiez le faire, mais en droit? La loi n'a pas fixé le chiffre; 2. Tout dépend du chiffre de ses compagnons. — **J.M., 45.** — 1. Cet arrêt ne change rien à la distinction des catégories de locataires qui peuvent ou non subir une augmentation. Il nous simplement au point une question controversée. Désormais, quand il s'agira d'une prorogation ancienne (c'est le mot important) à laquelle pourrait s'appliquer une augmentation, cette augmentation ne sera pas due tant que l'ancienne prorogation ne sera pas commencée. 2. Au bilent et au parrain; 3. Nous ne comprenons pas votre question. — **Gue.** — Vous avez mal interprété cet article. Ceux qui étaient exempts de l'augmentation en restent dispensés, mais voyez ce que nous répondons plus haut au 1. de « J.M. 45 », au sujet de l'augmentation qui serait due par certaines catégories de locataires, si l'ancienne prorogation était commencée. — **Vieille lectrice, 29.** — 1. Si votre ancienne prorogation est encore en cours, n'acceptez pas l'augmentation nouvelle avant la fin de cette prorogation. C'est votre droit, puisque le loyer a déjà été augmenté; 2. Si l'ancienne prorogation est terminée, nous ne pouvons vous fixer le chiffre, la loi ne le laissant pas. En cas de désaccord, le Juge de paix tranchera.

Pauvre propriétaire. — Vos questions ne sont pas assez précises. En tous cas, quelle que soit votre situation, si vous vous trouvez en présence d'un locataire pouvant bénéficier de la nouvelle prorogation, et tant que vous justifiez d'un motif légitime pour occuper, par vous ou vos proches, à titre d'habitation, un local d'habitation. — **Jeannette 3922.** — Si vous n'avez jamais demandé une prorogation, demandez-en une au titre de la loi du 9 mars 1920. Si cette prorogation est déjà terminée, la nouvelle prorogation de la loi du 31 mars 1922 que vous solliciterez, ne vous dispensera pas d'être pas de subir une augmentation, si celle que vous avez déjà acceptée n'a pas encore porté le loyer à une somme en rapport avec la valeur réelle des locaux. — **Abonné Poilu.** — Vous voulez sans doute parler d'un baraquement. Vous pouvez vous adresser, soit à la Mairie, soit à la Préfecture. — **Rose et Claire.** — La loi n'a pas fixé le chiffre. Il faut s'en rapporter à la valeur réelle des locaux. En cas de difficulté, saisissez le Juge de Paix et faites valoir que vous payez les contributions. — **H.D. 500.** — Il n'y a pas de délai fixé; vous pouvez compter sur un an environ. — **N° 564.** — Vous pouvez lui donner congé pour la fin de la première période; à ce moment, il pourra solliciter une prorogation qui ne pourra pas dépasser le 1er janvier 1925; obtiendra-t-il cette prorogation, cela dépend de sa situation et de la vôtre. En tout cas, vous devrez, pour vous opposer à cette prorogation, justifier d'un motif légitime et habiter par vous ou vos proches, à titre d'habitation, un local d'habitation. — **S.I. 2.** — Voyez un avocat. — **Lecteur 1922.** — Jusqu'au 11 janvier 1923, le décret promulguant le Traité de Paix ayant paru au « Journal Officiel » le 11 janvier 1920. — **D.B. 19.** — Comment voulez-vous que nous puissions le savoir? — **Honnête Poilu.** — Nous ne pouvons vous donner un conseil de cette nature.

Liberté. — Cela signifie que si vous n'êtes pas condamné dans les cinq ans, vous n'aurez pas à subir cette peine. — **Locataire furieux.** — C'est une situation intéressante, mais, croyez-le, le Juge ne pouvait vous accorder aucune prorogation. Il a, d'ailleurs, insisté auprès du propriétaire pour vous donner ces trois mois de grâce. — **A.X. 31.** — Vous pouvez être tranquille. — **Faust.** — 1. Quand on parle de chef-d'œuvre à ce propos, il n'est assurément question que de la musique. Mais vous ne pouvez comparer l'œuvre de Goethe au livret qu'on en a tiré. 2. N'oubliez pas que ce n'est qu'une traduction. — **Jeune propriétaire.** — Il fallait prendre conseil avant d'acheter la maison. Nous ne pourrions trop répéter qu'il ne faut pas se baser sur les réponses que nous faisons à d'autres que vous. Vous avez estimé que votre cas était semblable, alors qu'au contraire il y avait un élément important que vous ne pouviez dégager de notre réponse, puisque vous n'avez pas vu la demande qui nous était faite. — **Plus jamais.** — 1. Les frais sont à votre charge; 2. Le défaut de paiement d'un seul acompte entraînera l'exigibilité immédiate du tout; 3. Il ne peut être question des intérêts; 4. Non, sauf en cas de décès du destinataire. — **Vieux Roubaisien.** — 1. Il ne le peut pas et vous avez le droit de vous y opposer; 2. Au plus tard, le 1er janvier 1925; 3. C'est impossible, il y a chose jugée et les délais d'appel sont depuis longtemps écoulés; 4. C'est une erreur: l'ordonnance du président a tranché une question de cohabitation et non une question de location. — **C.V. 42.** — 1. Malheureusement non. Il faut faire cette demande dans les trois mois de la promulgation de la loi. Tentez une démarche amiable auprès du propriétaire, mais n'oubliez pas qu'il est en droit de vous le refuser; 2. Si la loi a indiqué un délai, c'est pour que cette question ne puisse être continuellement mise en jeu; 3. Ce sont des arguments de sentiment; ils ne sont pas prévus par la loi; 4. Question de moralité mise à part, vous comprenez que la loi ne peut accorder à ceux qui sont dans une situation irrégulière les avantages qu'elle accorde aux vrais ménages.

LA SAINTE-CÉCILE

A WATTRELOS

— **La Renaissance Chorale** a fêté la Sainte Cécile dimanche, en interprétant brillamment, sous la direction de son chef dévoué, M. Léon, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, la Messe à 3 voix, de A. Saintis et le « Credo » de Dillies. MM. A. Léon et F. Hochin ont chanté le « Benedictus », de A. Rosoor, avec leur talent habituel. Les solistes, MM. G. Debuiser, G. Pennel, J. Dubois et G. Hochin, se sont également distingués.

Après la messe, une sérénade fut offerte au Directeur. A 15 h., au local, a eu lieu un banquet, qui réunissait les membres honoraires et actifs. Plusieurs vivats furent chantés avec enthousiasme, en l'honneur de M. Norbert Hovelaque, président d'honneur, des membres honoraires et de M. Hochin, président effectif.

M. Hochin a rappelé en quelques mots, le souvenir des membres disparus pendant la guerre, et, au cours du banquet, une quête fut faite au profit de l'érection du Monument aux Morts pour la Patrie.

A TOURCOING

— **L'Harmonie du Blanc-Seau** donnera une deuxième audition de Ste Cécile, le dimanche 24 décembre, à la messe de 11 h. 30, en l'église Saint-Antoine, à Roubaix.

A TOURCOING

— **Orphéon Jeunesse Tourquennoise.** — L'audition de Ste Cécile que nous avions annoncée a été donnée, dimanche dernier, en l'église St-François, au milieu d'une assistance nombreuse.

L'Orphéon Jeunesse Tourquennoise s'est révélé, une fois de plus, dans l'interprétation impeccable de la Messe de l'abbé Boyer. Nos plus ardentes félicitations à cet excellent groupe, et tout particulièrement à son jeune et dévoué chef, M. Charles Duquesnoy, qui s'est distingué lui-même dans l'exécution excellente de quelques œuvres. Les soli ont été interprétés avec beaucoup d'expression.

Une motion toute spéciale à leur sous-chef, M. Albert Tiberghien, qui remplissait la tâche ardue d'accompagnateur, et s'acquitta de son rôle avec une parfaite maîtrise.

Cette audition perm